



RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2010

ASSEMBLEE GENERALE

MERCREDI 23 MARS 2011

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	4
AIDE ALIMENTAIRE GRATUITE	5
I. La distribution de colis alimentaires :.....	5
1. Les chiffres de la distribution :.....	5
2. Participation des collectivités à l'aide alimentaire La Manne :	7
3. Valorisation des dons :.....	8
II. Typologie des bénéficiaires :.....	9
1. Nombre de personnes présentes au foyer :.....	9
2. Nombre de semaines d'accès par famille :.....	10
III. Perspectives 2010 :	10
EPICERIE SOCIALE REBOND	11
I. Bénéficiaires accueillis :.....	11
1. Typologie du public accueilli	11
2. Situation sociale.....	11
II. Sorties	12
III. Activités pédagogiques :.....	13
IV. Les Bénévoles :	14
V. Vers un nouveau Rebond.....	14
LE PRET A 0%	16
I. Mission :	16
II. Fonctionnement :	16
III. Quelques chiffres :.....	16
IV. Typologie des bénéficiaires :.....	17
1. Par lieu d'habitation :.....	17
4. Par prescripteurs :.....	17
5. Biens financés :	17
6. Par types de foyer :.....	17
V. Conclusion :	18
LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION	19
I. Le contexte 2010 :	19
1. Le contexte général :	19
2. Les particularités des ACI de La Manne :.....	20
3. Perspectives 2011 :.....	20
II. Le chantier « aide alimentaire » :.....	21
1. Organisation :	21
2. L'équipe 2010 :	21

III.	Le chantier d'insertion «Maraichage» :	23
1.	Profil de l'équipe :	23
2.	Les moyens de production :	23
3.	Objectifs pour la culture de légumes:.....	23
4.	Les récoltes de mai à octobre :	24
5.	Autres travaux :	25
6.	Suivi professionnel de l'équipe :	25
7.	Objectifs pour l'année 2011 :	27
	POINT INFO SANTE	28
I.	Action menées dans les locaux de La Manne	28
1.	Les interventions en faveur des bénéficiaires des colis alimentaires gratuits :.....	28
2.	Entretiens avec les salariés en insertion de La Manne :	30
3.	Actions collectives réalisées pour La Manne :	31
II.	Actions réalisées dans les locaux de Contact Plus :	32
1.	Le Public :	32
2.	Profil médical évalué :	33
3.	Aide à l'accès aux soins (pour initier ou reprendre un suivi) :	34
4.	Aide à l'accès aux droits et à l'insertion socio-professionnelle :	34
5.	Aide à la décision de réinsertion professionnelle :	34
6.	Actions collectives :	34
III.	Actions réalisées sur les lieux du Centre Médico-Social de Sainte-Marie-Aux-Mines :	35
1.	Le Public :	35
2.	Profil médical évalué :	35
3.	Aide à l'accès aux soins (pour initier ou reprendre un suivi) :	36
4.	Aide à l'accès aux droits et à l'insertion socio-professionnelle :	36
5.	Aide à la décision de réinsertion professionnelle :	36
	LE RESTAURANT SOCIAL	37

LE MOT DU PRESIDENT

Notre association fête cette année ses 25 ans d'existence.

Durant ce quart de siècle, le monde a beaucoup changé. De nombreux progrès, dans tous les domaines, ont durablement modifié notre manière de vivre et de travailler.

La Manne aussi a connu de profonds bouleversements. Il a fallu nous adapter, relever de nouveaux défis, répondre à de nouvelles attentes afin de rester en phase avec une pauvreté qui, loin de se tarir, a changé de visage.

Nous sommes restés une association avec un fort socle de bénévoles très impliqués et sans lesquels il serait difficile de travailler. Au fur et à mesure des années, nous nous sommes adjoint des professionnels salariés de la Manne pour pouvoir continuer à répondre aux situations de plus en plus complexes.

Notre association est aujourd'hui gérée comme une véritable entreprise soumise à des charges de fonctionnement qui rendent notre situation d'autant plus vulnérable.

Nous avons néanmoins pris le risque de construire un nouveau bâtiment qui comprend le restaurant social, la cuisine pédagogique ainsi que l'épicerie sociale Rebond. Ces travaux ont été réalisés en grande partie sur nos fonds propres.

Nous avons pu réaliser ce projet grâce au soutien de donateurs présents, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Comme l'ensemble des associations caritatives, nous constatons que les dons baissent d'année en année...

Face à une augmentation de la pauvreté nous avons besoin d'un engagement financier plus important de l'ensemble de nos partenaires pour pouvoir pérenniser notre mission.

A l'occasion de notre 25^{ème} anniversaire permettez-moi de formuler le vœu que dans les années à venir la Manne puisse continuer à être en mesure d'assurer la belle mission d'aider les plus déshérités.

Hubert PHILIPP,
Président fondateur.

AIDE ALIMENTAIRE GRATUITE

I. LA DISTRIBUTION DE COLIS ALIMENTAIRES :

1. Les chiffres de la distribution :

Notre service de distribution de colis alimentaires gratuits fonctionne toute l'année sans interruption. Il permet à des personnes en difficultés de recevoir un colis par semaine contenant 5 équivalents repas (14 pour les demandeurs d'asile) sous la forme essentiellement de produits frais (laitages, fruits, légumes, produits carnés) mais aussi de produits secs (féculents, petits pots bébés, couches, lait maternisé, ...).

Pour bénéficier de ces colis alimentaires gratuits, les personnes doivent avoir un quotient familial (revenus – charges / nombre de personnes du foyer) inférieur ou égal à 160€ par mois et présenter le bon d'accès à La Manne rédigé par un travailleur social.

a. La distribution tous bénéficiaires confondus

	TOUTES COMMUNES			COLMAR		
	2009	2010	Evolution 2010/2009	2009	2010	Evolution 2010/2009
Nbre de familles	1 622	1 442	-11%	1109	966	-13%
Nbre de personnes	4 491	4 027	-10%	2959	2569	-13%
Nombre d'enfants	1 461	1 571	+7,5%	928	962	+3,4%
Nbre d'équivalents repas distribués	208 740	235 582	+13%	137 995	167 986	+22%
Nombre de passages	11 819	11947	+1,1%	8378	8547	+2,0%
Durée moy. d'accès (sem.)	7,3	8,3	+14%	7,5	8,8	+17%

Comme en 2009, l'année 2010 a montré une forte augmentation du nombre d'équivalents repas distribués avec +13% par rapport à 2009. Paradoxalement, le nombre de bénéficiaires n'a quant à lui pas augmenté avec au contraire une diminution de 11% en nombre de familles et 10% en nombre de personnes. Deux phénomènes remarquables sont à souligner :

L'augmentation du nombre d'enfants (+7,5%) : quand en 2009, les enfants représentaient 32% des bénéficiaires de colis alimentaires gratuits, en 2010, leur part atteint 39%.

L'augmentation de la durée moyenne d'accès au service de distribution de colis alimentaires gratuits : Alors qu'en 2008 et 2009, la durée moyenne d'accès à la distribution de colis alimentaires gratuits s'était stabilisée autour de 7 semaines, elle augmente de 14% en 2010.

La grande majorité des bénéficiaires de l'association étant domiciliée à Colmar (64% en 2010), nous faisons mention spécifique des chiffres concernant cette commune.

L'analyse de ces chiffres permet de mettre en évidence, comme pour la totalité des communes touchées par notre action de distribution de colis alimentaires gratuits, que moins de colmariens ont eu besoin des services de notre association en 2010 comparativement à 2009 (-13%). Par contre, sont en progression :

Le nombre d'enfants bénéficiaires (3,4%) et la part des enfants parmi les bénéficiaires qui passe de 31% en 2009 à 37% en 2010 ;

Le nombre d'équivalents repas distribués aux personnes domiciliées à Colmar avec +22% ;

Et la durée moyenne d'accès au service de distribution de colis alimentaires gratuits de La Manne avec +17%.

b. Un public spécifique : les demandeurs d'asile

Dans le fonctionnement de l'activité de distribution de colis alimentaires gratuits de l'association La Manne, nous distinguons 3 grandes catégories de demandeurs d'asile. Ces catégories sont définies en fonction de l'évolution de leur dossier de demande d'asile au regard de l'administration française et sont :

Les demandeurs d'asile primo-arrivants dont la demande n'a pas encore été enregistrée par l'administration française ;

Les demandeurs d'asile dont le dossier est en cours de traitement par l'administration française ;

Les demandeurs d'asile déboutés dont la demande a été rejetée par l'administration française.

Ces trois statuts impliquent une différence essentielle quand il s'agit d'assumer les charges du quotidien :

Les demandeurs d'asile dont les dossiers sont en cours de traitement bénéficient d'une allocation temporaire d'attente (ATA) et d'un hébergement en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ;

Les demandeurs d'asile primo-arrivants et déboutés ne bénéficient ni d'hébergement, ni de l'ATA. Cependant, si des enfants sont présents au foyer, les familles peuvent bénéficier d'un soutien des services de l'aide à l'enfance du Conseil Général, souvent une aide à l'hébergement.

Etant donnée l'absence totale de revenus des demandeurs d'asile primo-arrivants et déboutés et les charges qu'ils doivent assumer malgré tout (nourriture, logement si absence d'enfant, vêtements, ...), l'Etat a mis en place un système d'aides indirectes versées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) aux associations compétentes. Dans ce cadre, La Manne bénéficie d'une aide financière de la DDCSPP pour distribuer aux demandeurs d'asile primo-arrivants et déboutés des colis alimentaires spécifiques comprenant 14 équivalents repas et non pas 5. Ce colis spécifique n'est distribué qu'aux familles qui nous sont adressées par l'association d'accueil des demandeurs d'asile (AADA).

Demandeurs d'asile	2008	2009	Evolution 2009/2008	2010	Evolution 2010/2009
Nombre de familles	17	29	X1,7	56	X 1,9
Nombre de personnes	41	81	X 2,0	187	X 2,3
Nombre d'enfants	16	33	X 2,1	93	X 2,8
Nombre d'équivalents repas distribués	5 470	14 770	X 2,7	47 026	X 3,2
Nombre de passages	209	327	X 1,6	930	X 2,8
Durée moy. d'accès	12 sem	11 sem	-8%	17 sem	+54%

Depuis 2008, le nombre de personnes en demande d'asile bénéficiaires de l'aide alimentaire de La manne est en constante augmentation. En 2 ans, il a ainsi été multiplié par 4,6 entre 2008 et 2010. Alors que les personnes en demande d'asile ne représentaient que 1,8% des bénéficiaires en 2009, ils représentent, en 2010, 4,6% des bénéficiaires de La Manne. Nous constatons également que les personnes en demande d'asile primo-arrivants et déboutés

restent bénéficiaires plus longtemps des colis alimentaires gratuits (17 semaines en moyenne en 2010 contre 11 en 2009).

c. Conclusion

Sachant que le public spécifique des demandeurs d'asile primo-arrivants et déboutés bénéficie d'un colis plus important (14 équivalents repas au lieu de 5), il nous semble intéressant d'extraire les informations les concernant afin de pouvoir évaluer la situation des autres personnes bénéficiaires de La Manne. Nous obtenons alors le tableau suivant :

Total Hors DA	2009	2010	Evolution 2009/2010
Nombre de familles	1 593	1 386	-09%
Nombre de personnes	4 410	3 840	-13%
Nombre d'enfants	1 428	1 478	+3,5%
Nombre d'équivalents repas distribués	193 970	188 556	-2,8%
Nombre de passages	11 492	11 017	-4,1%
Durée moy. d'accès (sem.)	7,2	8,3	+15%

Nous constatons ici que, bien que les bénéficiaires soient moins nombreux (-13%), leur temps de fréquentation du service de distribution de colis alimentaires gratuits s'allonge d'une semaine. Ceci a pour incidence une baisse du nombre d'équivalents repas distribués bien moins importante que de personnes bénéficiaires (-2,8%) et marque, à notre sens, une plus grande précarité des publics bénéficiaires de La Manne.

2. Participation des collectivités à l'aide alimentaire La Manne :

Subventions perçues	2009	2010	Evolution 2009/2010
Ville de Colmar (fonct)	80 000€	60 000€	-20%
Autres aides Colmar	20 000€	21 500€	+7,5%
Total Aides Colmar	100 000€	81 500€	-18,5%
DDCSPP 68	30 000€	30 000€	=
Conseil Général 68	20 400€	20 400€	=
Autres communes 68	11 748€	8 923€	-24%
Total aides collectivités	162 148€	140 823€	-13%
Nombre de repas distribués	208 740	235 582	+13%
Prise en charge coll.	0,78€/repas	0,60€/repas	-23%

Ce tableau reprend les subventions accordées par les collectivités à La Manne dans le cadre de l'aide d'urgence pour permettre le fonctionnement quotidien de la distribution de colis alimentaires gratuits, hors dons (financiers et en nature), charges et subventions salariales.

Dans le contexte économique difficile, nos partenaires publics subissent des restrictions budgétaires qui sont ensuite répercutées à tous les niveaux. Ainsi, entre 2009 et 2010, l'association a connu une baisse de 13% des aides des collectivités partenaires. Dans le même temps, le nombre d'équivalents repas a, pour sa part, à nouveau augmenté de 13%. La combinaison de ces deux éléments explique la baisse de 23% de la participation financière des collectivités (0,60€ en 2010) au coût d'un équivalent repas, son coût moyen étant de 3,48€.

3. Valorisation des dons :

Nous remercions vivement toutes les personnes et toutes les entreprises qui nous font des dons, à la mesure de leurs moyens, et qui nous permettent de poursuivre d'année en année nos actions en faveur des plus démunis. Sans ces dons, l'association ne pourrait exister...

Qu'ils soient en nature ou financiers, les dons accordés à notre association peuvent faire l'objet d'un *reçu pour don ouvrant droit à des déductions fiscales de 75%* du montant du don dans la limite de 510€ (66% au-delà) pour les particuliers et 60% du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises.

a. Les dons en nature :

Nous tenons particulièrement à remercier nos partenaires artisans boulangers, hypermarchés et supermarchés qui nous permettent de distribuer des colis conséquents grâce à leurs dons quotidiens de denrées alimentaires. Les dons en nature sont essentiellement constitués de produits frais qui arrivent à date limite de consommation et de fruits et légumes. Tous les produits reçus font l'objet d'une vérification (emballage, état général) et d'un tri par type de produit et par date. Ce tri nous permet d'éviter le gaspillage de produits et d'organiser au mieux chaque après-midi de distribution de colis alimentaires gratuits. Nos partenaires nous donnent également des produits secs dont les dates d'utilisation optimale sont proches. Ces produits estampillés « à consommer de préférence » ont l'avantage de pouvoir être consommés encore quelques jours à quelques mois (en fonction du produit) après la date indiquée.

Dons en nature	2009	2010	Evolution 2009/2010
Montant des dons	529 655€	447020	-16%
Nombre d'équivalents repas distribués	193 970	235 582	+21%
Participation au coût d'un équivalent repas	2,73€	1,90€	-30%

Nos partenaires hypermarchés/supermarchés/commerçants artisans sont toujours aussi présents en nombre mais ont du revoir leur gestion de stock afin de contrer les effets de la crise économique initiée en 2008. Ceci a eu pour conséquence une baisse en volume de leurs invendus et donc de leurs capacités de dons à notre association. Nous constatons ainsi une érosion sensible des dons en nature : -16% entre 2009 et 2010 et -8% entre 2008 et 2009 soit -22% depuis 2008.

La baisse du volume de dons en nature associée à la baisse générale des subventions nous semble très inquiétante et nous invite à une réflexion de fonds sur l'avenir de l'association :

- Serons nous encore capables dans de telles conditions d'assurer la même qualité de prestations ?
- Serons-nous obligés de revoir le contenu des colis alimentaires ?
- Serons-nous obligés de mettre en place une participation financière des familles ?
- Devrons-nous revoir nos barèmes et conditions d'accès aux colis alimentaires gratuits ?
- Quels sont nos possibilités de développement de chiffre d'affaires permettant de compenser ces érosions ?
- ...etc.

b. Les dons financiers :

Les dons financiers nous permettent de financer une partie du fonctionnement de l'association notamment des charges inhérentes à l'entretien des locaux (chauffage, électricité, eau,...) ou encore une partie des salaires des permanents. Ils sont indispensables à la survie de l'association tout comme le sont les dons en nature ou les aides financières perçues de la part de l'Etat et des collectivités.

En 2010, le montant total des dons financiers, par virement mensuel ou ponctuel, s'élève à 43911€ contre 45395€ en 2009, soit une légère baisse de 3%.

Nous tenons ici à souligner la grande fidélité de nos donateurs qui, d'année en année, poursuivent leur soutien à notre égard et nous permettent d'assurer la continuité de nos activités en faveur des plus démunis.

c. La participation des bénévoles :

Les bénévoles sont particulièrement présents pour l'organisation non seulement de la distribution des colis alimentaires, mais aussi de la collecte du pain, du tri du samedi ainsi que des activités de l'épicerie sociale, du restaurant social et de la commission prêt à 0%.

Au total, ce sont ainsi 3229 heures de bénévolat qui ont été réalisées en 2010 (1440 h en 2009). La présence de toutes ces petites mains de l'ombre nous permet au quotidien de mieux accueillir nos différents bénéficiaires. Nous tenons donc à vivement les remercier pour leur aide et leur présence fidèle à nos côtés.

II. TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES :

1. Nombre de personnes présentes au foyer :

	1pers	2pers	3pers	4pers	5pers	6pers	7pers	8pers	9pers	10per	11per	12per
2010	437	308	226	242	135	54	24	8	5	1	1	1
2010	30%	21%	16%	17%	9,5%	4%	1,7%	0,5%	0,3%	0,07%	0,07%	0,07%
2009	480	351	277	223	152	63	25	13	5	2	1	1
2009	30%	22%	17,6%	14%	9,5%	4%	1,6%	0,9%	0,2%	0,1%	0,05%	0,05%

1442 familles ont été accueillies au service de distribution de colis alimentaires gratuits en 2010. Globalement la répartition des familles par nombre de personnes présentes au foyer n'a

pas évolué entre 2009 et 2010. Les foyers d'une seule personne sont toujours très représentés (30%). Les familles « classiques » comptant 2 à 4 personnes représentent 54% des familles bénéficiaires alors que les familles nombreuses (à partir de 5 personnes) ne représentent quant à elles que 16% de nos bénéficiaires. En moyenne, les foyers accédants à la distribution de colis alimentaires gratuits comptent 2,8 personnes pour 2010 (2,8 personnes par famille en 2009).

2. Nombre de semaines d'accès par famille :

An	1sem	2sem	3sem	4sem	5sem	6sem	7sem	8-10	11-20	21-30	31-40	41-52
2010	304	191	175	145	73	54	58	102	170	72	54	44
%	21%	13%	12%	10%	5,1%	3,8%	4,1%	7,2%	12%	5,1%	3,7%	3,0%
2009	364	216	178	165	68	62	56	139	204	70	41	30
%	23%	13%	11%	10%	4,3%	3,9%	3,6%	8,8%	13%	4,5%	2,6%	2,3%

En moyenne, la durée d'accès des bénéficiaires à la distribution de colis alimentaires gratuits est de 8,3 semaines en 2010 contre 7,3 en 2009. Comme entre 2008 et 2009, la principale évolution apparaît au niveau des temps de fréquentation très élevés avec 98 familles (soit 6,7% des 1442 familles bénéficiaires) étant passées plus de 30 fois à nos guichets en 2010 contre 71 en 2009 (4,9 % des 1593 familles bénéficiaires) et 47 en 2008.

III. PERSPECTIVES 2010 :

L'année 2011 semble suivre la même tendance que 2010 au regard des nombres d'équivalents repas d'ores et déjà distribués en fin de 10^{ème} semaine :

	Hors DA	DA	TOTAL
2010 SEM 10	36 210	7 756	43 966
2011 SEM 10	34 475	10 710	45 185
Evolution	-4,8%	+38%	+2,8%

Sachant que nous sommes la seule structure d'aide alimentaire gratuite ouverte toute l'année aux mêmes conditions d'accès et 5 jours par semaine, les projections pour 2011 nous conduiraient à un nombre total d'équivalents repas distribués de 179 270 pour les publics hors demandeurs d'asile primo-arrivants et déboutés, 234 962 tous publics confondus. Devant l'ampleur du phénomène de précarisation des familles, beaucoup de communes ont réagi en mettant en place des systèmes d'aides alimentaires venant remplacer ou compléter l'accès aux colis alimentaires de La Manne. Chaque action étant menée individuellement et avec des règles de confidentialité strictes, il nous est malheureusement impossible de confronter nos informations afin de s'assurer non seulement que toutes les familles en besoin ont accès à une aide mais aussi que celles qui y ont accès ne cumulent pas différents systèmes au détriment d'autres personnes....

Si une baisse du nombre d'équivalents repas distribués au public hors DA s'annonce, cela ne signifie pas pour autant que la situation globale des personnes bénéficiaires s'améliore. Seule une baisse de la durée d'accès moyenne des familles traduirait effectivement une amélioration de la situation générale des familles.

EPICERIE SOCIALE REBOND

L'épicerie sociale Rebond a accueilli 47 foyers, ce qui représente 117 personnes (62 adultes et 55 enfants), sur l'année 2010, soit une constante par rapport à 2009.

Nous avons enregistré 660 passages. L'économie réalisée est de 14 663 € pour ces familles.

I. BENEFCIAIRES ACCUEILLIS :

1. Typologie du public accueilli

L'accès à l'épicerie étant prioritairement sous condition de ressources, le public accueilli est très hétérogène :

Typologie	Nb	% en 2010	% en 2009
Personnes seules	17	36%	21%
Familles monoparentales	17	36%	35%
avec 1 enfant	5	29%	
avec 2 enfants	8	47%	
avec 3 enfants	4	24%	
Couple avec ou sans enfants	13	28%	44%
Couple sans enfants	3	23%	
Couple avec 1 enfant	2	15%	
Couple avec 2 enfants	3	23%	
Couple avec 3 enfants	4	31%	
Couple avec 4 enfants	1	8%	

L'âge des bénéficiaires est lui aussi hétérogène :

- 4 % des personnes ont entre 20 et 29 ans,
- 38 % ont entre 30 et 39 ans,
- 32% ont entre 40 et 49 ans,
- 13% ont entre 50 et 59 ans,
- 13 % ont plus de 60 ans.

2. Situation sociale

Type de ressources	Nb	% en 2010	% en 2009
Assedic	5	11%	25%
Invalidité, AAH	5	11%	8%
Retraite	6	13%	4%
Minimums sociaux (RSA, ASS,...)	12	26%	25%
Salaire	19	40%	38%
Total	47	100%	100%

Le Revenu moyen est de 1224 € (toutes ressources comprises). Raisons de participation à l'épicerie

Raison participation épicerie	Nb	% en 2010	% en 2009
Remboursement de créances	40	85%	77%
Impayé loyer	7	18%	24%
Créances divers (crédits à la consommation, dette d'énergie, avocat, ...)	9	23%	27%
Découvert bancaire	24	60%	49%
Dossier Banque de France ¹	3	6%	10%
3ème critère ²	4	9%	13%
Total	47	100%	100%

¹Les personnes accueillies ont bénéficié de l'épicerie afin de les aider à payer leurs charges fixes ou des apurements de créances dans l'attente de l'instruction d'un dossier Banque de France.

²Les personnes accueillies ont bénéficié de l'épicerie suite à leur suivi social réalisé par leurs travailleurs sociaux prescripteurs dans une logique de réappropriation de leur gestion familiale (budgétaire et alimentaire).

Sur l'année 2010, les personnes accueillies ont bénéficié de l'épicerie pendant une durée moyenne de 5,55 mois, soit environ 2 contrats.

II. SORTIES

Fin contrat	Nb	% en 2010	% en 2009
Positif	28	60%	62%
Positif	17	52%	
En cours	11	48%	
Pas contrat complet	11	23%	23%
Pas venu	2	18%	
maladie	2	18%	
pas de nouvelles	7	82%	
Négatif	8	17%	15%
présence irrégulière	2	25%	
perte d'emploi	2	25%	
autre	4	50%	
Total	47	100%	100%

Pour 60 % des familles, l'économie réalisée à l'épicerie a permis de répondre à la raison de l'accès à l'épicerie (remboursement de la créance, dossier de surendettement réalisé,...) ou font encore partis des bénéficiaires de l'épicerie fin décembre (contrats commencés fin d'année). Certaines familles ont trouvé un emploi après l'accès à l'épicerie, d'autres se sont réapproprié leur gestion budgétaire.

Voici ce qu'a écrit un bénéficiaire sur le questionnaire de sortie à la question "Que vous a apporté l'épicerie ?" : "elle m'a permis de mieux élargir mon budget dans l'optique du paiement de mes dettes, et, de mieux répartir l'argent" Monsieur H.

23 % des bénéficiaires sont partis avant la fin du contrat d'accès à l'épicerie du fait de :

- d'un accès à un autre type d'aide alimentaire demandant moins d'engagement,
- d'ennuis de santé,
- d'abandon pur et simple de leur accès.

17 % des bénéficiaires n'ont pas réussi à améliorer leur situation sociale. Dans 75% des cas, l'économie réalisée à l'épicerie a permis à ces familles que leur situation ne s'aggrave pas. Cependant des imprévus financiers ou la perte d'un emploi pendant la durée du contrat n'ont pas permis d'atteindre totalement les objectifs définis par les contrats d'accès. Dans 25% des cas, les familles sont venues trop irrégulièrement à l'épicerie pour que l'économie réalisée permette de réaliser le projet de départ.

III. ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

36 dates d'ateliers ont été proposées, 26 ateliers ont été réalisés courant 2010 et se sont déclinés sous forme :

- d'ateliers cuisine (13) : cuisine de saison, cuisine à base de produits appertisés, apprentissage de différentes bases culinaires (béchamel, ...). A la fin de chaque atelier, une recette est remise aux participants.
- d'ateliers budget (9) : préparation à la gestion, économies d'énergies, sur différents thèmes de gestion budgétaire comme le compte bancaire, le chéquier, les différents types de crédits,...
- d'ateliers santé (4) : ces ateliers ont été réalisés par Simone KEHR, agent de prévention sur le rapport entre l'alimentation et la santé. Ils ont également permis une transmission d'information sur l'hygiène alimentaire.

Les ateliers ont plusieurs objectifs :

- rompre l'isolement en recréant et favorisant le lien social, les échanges de savoir-faire entre les participants, ...
- permettre aux personnes de se réapproprier la gestion de leur vie quotidienne, se remettre en mouvement, se mobiliser, ...

Nous demandons aux familles bénéficiaires de l'épicerie de participer à un atelier par mois au minimum. La présence aux ateliers est parfois irrégulière pour certaines familles. La principale explication est que ces familles ont une activité professionnelle à temps plein ou partiel (40 %).

2 contrats ont été arrêtés en cours d'accès suite à leurs absences aux ateliers.

Dans toutes les situations, la présence ou l'absence de participation aux activités a été un support dans les décisions de renouvellement des contrats d'accès.

Présence aux ateliers pédagogiques

Présence aux ateliers	Nb	% en 2010	% en 2009
de 0% à 24%	11	30%	31%
non renouvellement ou arrêt	3	27%	

contrat			
souvent absent épicerie	2	18%	
Travail	6	55%	
de 25% à 49%	7	19%	15%
Maladie	2	50%	
arrêt contrat	1	25%	
Autre	2	50%	
Travail	2	50%	
de 50% à 74%	10	27%	54%
Travail	3	25%	
Abs. Avant fin de contrat	2	17%	
Autre (garde des enfants, ...)	5	42%	
de 75% à 100%	9	24%	
souvent absent épicerie	8		
Fin contrat janvier 2010	2		
Total	47	100%	100%

IV. LES BENEVOLES :

L'équipe des bénévoles a été composée de 7 personnes que nous avons accueillis avec grand bonheur. Ils participent activement au fonctionnement de l'épicerie.

- Robert : Présent les lundis matins, il enlève les marchandises préparées au siège pour les emmener à l'épicerie, les installe, puis va faire les achats dans les différents magasins.
- Noëlle, Christiane et Marie-Louise : elles réalisent l'accueil, l'animation et les ventes les mardi matins.
- Marie-Thérèse, Elodie et Yvette : elles réalisent l'accueil, l'animation et les ventes les mardi après-midi.

Chacun à sa façon permet un accueil cordial des bénéficiaires en aidant à la préparation, la gestion et l'animation de l'épicerie. Cette participation active permet de travailler à la réalisation des objectifs de l'épicerie.

V. VERS UN NOUVEAU REBOND...

Depuis fin avril 2010, le local du 2B rue des Moulins qui abritait nos activités a définitivement fermé ses portes. Depuis quelques temps déjà, nous avons constaté que, malgré des travaux d'entretien régulier de notre local, cet ancien immeuble totalement à l'abandon dans ses étages supérieurs se dégradait dangereusement.

Avec le soutien de la Ville de Colmar par l'intermédiaire de son premier représentant, M. Gilbert MEYER, Maire, ainsi que de Mme l'adjointe au Maire à la Cohésion Sociale Christiane CHARLUTEAU, l'association La Manne s'est donc lancée à la recherche d'une nouvelle possibilité d'implantation pour ses deux activités. Ainsi, des travaux d'aménagement d'un local destiné à accueillir notre restaurant social pour sans abris ainsi que notre épicerie sociale Rebond ont démarré courant mai 2010 au 23 Rue du Galtz, à quelques mètres de notre siège social.

Si l'activité du restaurant social pour sans abris ne réclamait pas d'installation provisoire du fait de sa fermeture annuelle d'avril à octobre, il était cependant inconcevable de laisser en suspens notre activité d'Epicerie Sociale. Pour mieux préparer sa future installation dans un tout nouveau local véritablement adapté à ses objectifs, l'Epicerie sociale a donc fait un Rebond dans notre salle de réunion. Ainsi, depuis fin avril 2010, les bénéficiaires de l'Epicerie sociale Rebond sont accueillis au sein même de notre siège social dans un local déjà largement mieux aménagé qu'auparavant puisqu'équipé de rayonnages plus pratiques et plus nombreux, d'un réfrigérateur vitré et d'un congélateur armoire.

Quelle meilleure transition aurions nous pu souhaiter pour cette activité hautement pédagogique dont les objectifs sont clairement de permettre à des personnes en difficultés financières de se réapproprier leur budget ??

LE PRET A 0%

Le prêt à taux zéro de la Manne existe depuis 1999 et est entièrement financé par des dons privés. Vous trouverez ci-dessous les résultats de la 12^{ème} année d'existence de cette activité.

I. MISSION :

L'objectif est de proposer des petits prêts de l'ordre de 200 à 1500 euros à des familles qui n'ont pas accès aux prêts bancaires classiques. Cette avance financière remboursable en 2 ans quel que soit le montant accordé a pour objectifs de :

financer des achats indispensables au bon fonctionnement d'une famille tels qu'un réfrigérateur, une machine à laver, des meubles,...

éviter l'endettement ou le surendettement des familles (remboursement de découverts pour stopper l'escalade des débits bancaires, remboursement de loyers pour éviter les frais d'huissier,...) ;

faciliter l'accès à l'emploi (financement d'un permis de conduire ou d'un moyen de locomotion, aide au financement d'une formation, ...).

II. FONCTIONNEMENT :

Une assistante sociale remplit un dossier de demande et nous le fait parvenir accompagné des pièces justificatives. Ce dossier comporte des renseignements sur les revenus, les charges, les créances du foyer. Il nous permet d'évaluer l'aide que nous pourrions apporter à la famille en lui accordant le prêt. Une fois par mois, une commission regroupant 3 bénévoles et 2 salariés de l'association (une conseillère en économie sociale et familiale et notre comptable) se réunit pour statuer sur les différents dossiers. La commission peut décider de refuser le prêt notamment si la demande de financement ne concerne pas un achat indispensable à la famille ou qu'elle risque d'aggraver sa situation financière plutôt que de l'améliorer (absence de capacité de remboursement). Afin d'éviter que l'argent prêté serve à autre chose que ce pour quoi il a été prêté, nous ne rédigeons jamais de chèque au nom des emprunteurs mais à celui des créanciers (magasin, banque, bailleur, ...).

III. QUELQUES CHIFFRES :

	2009	2010	Evolution 2008/2009
Nbre de demandes	144	126	-12%
Prêts accordés (nbre)	62	41	-34%
Prêts accordés (€)	59 706€	36 505€	-39%
Accord/demande (%)	43%	32,5%	-24%
Montant moyen	963€	890€	-7,5%
Durée moyenne	21,5 mois	20,8 mois	-3%
Créances douteuses en €	5 788€	5 383€	-7%
Créances douteuses / montant total accordé	9,7%	14,7%	+51%

Par rapport à 2009, nous constatons une diminution de 23201€ des montants accordés en 2010. Cette baisse conséquente nous ramène au niveau des montants prêtés au cours des années précédentes 2009 qui apparaît aujourd'hui comme une année exceptionnelle pour cette activité.

En termes de moyenne de somme prêtée, nous constatons sa diminution pour la première fois depuis la création du prêt à taux 0.

Alors qu'en 2009, 43% des dossiers de demande avaient été acceptés, en 2010, seuls 32,5% l'ont été. La commission qui octroie les prêts semble donc avoir été plus prudente cette année que l'an passé. Et pourtant, malgré cette prudence marquée, la part des créances douteuses a atteint un record en 2010 avec 14,7% contre 9,7% en 2009.

En cas d'interruption du remboursement, nous envoyons des relances par écrit demandant à la personne de prendre contact avec nous pour nous informer de la situation et prévoir un rééchelonnement de la dette restante. Dans certains cas, nous sommes contraints de contacter les travailleurs sociaux pour leur demander de nous aider dans nos relances.

IV. TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES :

1. Par lieu d'habitation :

	2009	2010
Colmar	69,4%	65,8%
Haut-Rhin hors Colmar	24,2%	31,7%
Bas-Rhin	3,2%	2,5%

4. Par prescripteurs :

	2009	2010
CMS (CG)	72,6%	97,5%
CCAS	17,8%	2,5%

5. Biens financés :

	2009	2010
Équipement ménager	32%	42%
Loyers	20%	5%
Débets bancaires	17,1%	15%
Frais de véhicule	8,6%	2,0%
Achats de véhicules	8,5%	7,0%
Auto-école/formation	7,1%	12%
Impôts	0%	7%

Les équipements électroménagers restent toujours largement en tête des demandes, suivis en 2010 par les découverts bancaires.

6. Par types de foyer :

	2009	2010
Femme avec enfants	29%	31%
Femme seule	22,5%	20%
Couple avec enfants	21%	20%
Homme seul	9,6%	20%
Couple sans enfant	9,6%	10%
Homme avec enfants	4,8%	0%

V. CONCLUSION :

Notre association considère que ce service est un atout majeur dans la prévention du surendettement ainsi que pour la responsabilisation des ménages qui sont fragiles dans leur gestion budgétaire. La reconnaissance des familles aidées est pour nous une source importante de satisfaction et relègue au second plan tout le poids de la gestion administrative de cette activité.

LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION

La Manne compte deux chantiers d'insertion parmi ses activités :

- le chantier d'insertion « aide alimentaire » qui utilise l'activité support de collecte et tri de denrées alimentaires pour faciliter la distribution des colis alimentaires gratuits afin de permettre la réinsertion sociale et professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ;
- le chantier d'insertion « jardin » qui utilise la culture maraichère de légumes comme support d'insertion sociale et professionnelle.

I. LE CONTEXTE 2010 :

1. Le contexte général :

Depuis 10 ans, les ateliers chantiers d'insertion (ACI) ont connu plusieurs bouleversements :

- modification des types de contrat : contrat emploi solidarité (CES) et contrat emploi consolidé (CEC) jusque fin 2004, puis contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat d'avenir (CAV) jusque fin 2009 et maintenant contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement (CUI CAE).
- réduction de la durée du parcours d'insertion possible : de 8 ans (voire plus dans certains cas) jusqu'à fin 2004 à 24 mois maximum pour toute une vie de salarié en France depuis la mise en place de l'agrément obligatoire pour l'accès au contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE) en avril 2010.
- réduction du nombre d'heures de travail prises en charge par l'Etat (pour les nouveaux contrats) : 30h maxi par semaine jusqu'en 2004, puis 26h maxi jusqu'à fin 2009, 24h depuis 2010.

Concrètement, tous nos partenaires financiers, eux-mêmes financés (au moins partiellement) par l'Etat, subissent, comme nous, les diminutions budgétaires nationales au sein de leurs services. De restrictions en contraintes budgétaires, l'effet cascade des réductions de financements publics s'abat inexorablement jusqu'aux plus démunis, les bénéficiaires des contrats aidés, et jusqu'à celles qui les accueillent, les structures d'insertion. Bien-sûr en période de crise économique mondiale, l'austérité budgétaire peut être compréhensible... mais doit-elle pour autant fragiliser les publics déjà précaires ? Si le travail accompli par les structures d'insertion par l'activité économique reste méconnu, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont une véritable richesse pour notre société.

Chaque personne bénéficiaire d'un contrat d'insertion par l'activité économique, quel que soit le statut de son employeur (EI, ETTI, ACI, AI), est productrice non seulement d'une valeur économique qui lui permet de percevoir un salaire, de contribuer à l'économie locale, nationale, mondiale, mais aussi d'une plus-value humaine et sociale : lien social, estime de soi, dignité, amélioration des conditions de vie, accès à la formation professionnelle et retour à l'emploi par le réapprentissage des règles du travail en entreprise (respect des horaires, obligations de présence, respect des consignes, travail en équipe, respect de la hiérarchie, ...).

Les Ateliers Chantiers d'insertion et les structures d'insertion par l'activité économique en général sont :

- de véritables outils d'insertion au service des personnes les plus en difficultés face à l'emploi,
- de véritables acteurs économiques qui ont choisi de mettre l'entreprise au service de l'Homme,
- de véritables partenaires de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques de l'Emploi.

2. Les particularités des ACI de La Manne :

Les deux ateliers chantiers d'insertion de l'association La Manne subissent comme les autres structures d'insertion par l'activité économique d'Alsace et de France les aléas des restrictions budgétaires nationales. Entre septembre 2010 et janvier 2011, La Manne a été contrainte comme beaucoup d'ateliers chantiers d'insertion de réorganiser ses activités. En effet, les crédits consacrés au financement des contrats d'insertion étant épuisés dès septembre 2010, les contrats arrivant à échéance n'ont pas pu être renouvelés et aucun nouveau contrat d'insertion n'a pu démarrer avant début 2011. Ceci a eu de graves conséquences sur la crédibilité de nos structures auprès des personnes alors en contrat : déjà dans une situation précaire, ces personnes se sont vu refuser toute possibilité de poursuivre leur emploi et se sont senties purement et simplement rejetées par ceux qui étaient supposés leur apporter leur soutien.

Les contraintes économiques deviennent de plus en plus importantes particulièrement pour des chantiers d'insertion comme les nôtres, qui génèrent très peu de chiffre d'affaires. Sachant que les ateliers chantiers d'insertion sont actuellement fortement incités à se rapprocher au maximum des 30% de produits représentés par des chiffres d'affaires et que les 2 ateliers chantier d'insertion de La Manne réunis n'apportent que 4,7% des produits d'exploitation de l'association, il est évident que notre objectif pour les années à venir doit être de trouver de nouvelles sources de revenus pour nos ateliers chantiers d'insertion.

3. Perspectives 2011 :

Des incertitudes pèsent encore à ce jour sur la manière dont nous allons pouvoir fonctionner en 2011. En effet, toute modification de nos sources de chiffre d'affaires et de nos modes d'organisation doit faire l'objet d'une validation du comité départementale d'insertion par l'activité économique (CDIAE) et de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Les participants au CDIAE ont un rôle de garde-fous par rapport aux activités support utilisées par les ateliers chantiers d'insertion. Seules des activités considérées comme non concurrentielles peuvent être utilisées par les ACI comme source de chiffre d'affaires....

A ce jour, notre chiffre d'affaire est constitué de la vente de quelques heures d'entretien d'espaces verts (en 2010) et de la vente de repas chauds à la mairie de Colmar pour les sans-abris de la ville. Afin de respecter les procédures, nous avons donc mentionné dans nos dossiers de demande de conventionnement pour 2011, notre volonté de développer des chiffres d'affaire par les biais suivants :

- Vente des produits de notre chantier « jardin » sur les marchés ;
- Récupération de fruits en grandes quantités pour surgélation et préparation de confitures et/ou pâtes de fruits pendant la saison creuse de notre équipe maraichage. Beaucoup de fruits pourrissent chaque année sur les arbres. Nous souhaitons donc proposer aux particuliers de nous déplacer pour cueillir les fruits gratuitement (éventuellement contre un reçu pour don) dans la mesure où nous emmènerions la totalité de la récolte.

- Vente de repas chauds livrés à un public et un tarif définis avec nos partenaires de la DIRECCTE.

D'autres pistes seront étudiées particulièrement si celles-ci ne sont pas validées par le CDIAE ou si elles ne suffisaient pas encore à atteindre nos objectifs de chiffres d'affaires.

II. LE CHANTIER « AIDE ALIMENTAIRE » :

1. Organisation :

Les 6 à 7 personnes en contrat aidé présentes dans ce service exercent des responsabilités diverses et complémentaires. Après un apprentissage des gestes à accomplir, chacun devient responsable d'un secteur précis tout en étant capable d'intervenir sur d'autres secteurs si nécessaire, ceci pour des raisons organisationnelles, davantage de clarté, une meilleure reconnaissance de l'autonomie de chacun et pour mettre en avant la solidarité dans le travail. Lors des absences ou des surplus d'activité dans l'une des tâches à effectuer, elles sont polyvalentes.

Globalement, l'équipe « aide alimentaire » est composée de :

- 1 personne qui réceptionne et pèse les marchandises ;
- 4 personnes qui trient, planifient et mettent en distribution les produits frais collectés. Chacune assure le traitement de l'une des gammes de produits reçus :
 - ✓ les protéines, viandes, charcuteries et plats cuisinés, qui sont examinés très scrupuleusement (aspect, étanchéité de l'emballage, date de péremption), puis classés par ordre de date de consommation, mis en distribution pour l'après midi.
 - ✓ les produits laitiers, beurre, yaourts, fromages, laits frais, vérifiés également,
 - ✓ les fruits et légumes, mis en distribution ou stockés en chambre froide, en fonction des besoins quotidiens, après leur tri,
 - ✓ l'épicerie, le lait UHT, les œufs, le pain, les viennoiseries sont mises en rayonnage comme dans une superette pour être distribués l'après midi.
- 1 personne qui fait la collecte lorsque le chauffeur est absent ou les jours de grande tournée avec le 2^{ème} camion frigo, et qui assure les différents déplacements nécessaires à la bonne marche de la structure comme par exemple la collecte non prévue de marchandises, les enlèvements à la banque alimentaire ou encore les dépôts à la déchetterie.
- 1 personne au restaurant en tant que cuisinier.

2. L'équipe 2010 :

a. Les permanents :

En juin 2010, Mme Brigitte Huckel, encadrante du chantier d'insertion « aide alimentaire » depuis 2006, est sortie des effectifs de l'association. Nous avons eu quelques difficultés à la remplacer. Après une première embauche qui s'est achevée en fin de période d'essai au 31 août, ce n'est qu'en novembre 2010 que Murielle Didier est devenue titulaire du poste d'encadrante technique de ce chantier. Entre temps, le reste de l'équipe de permanents s'est mobilisée afin d'être présente au quotidien pour l'encadrement technique et l'accompagnement social des salariés en insertion de cette équipe. Nous tenons ici à particulièrement remercier Mélanie Notter, Frédérique Hillé et Anne-Sophie Roux pour leur implication.

b. L'équipe « insertion » :

L'atelier chantier d'insertion « aide alimentaire » a accueilli 12 personnes en 2010.

Toutes ces personnes ont bénéficié de contrat d'insertion à temps partiel (23heures par semaine) d'une durée moyenne de 8,3 mois.

Sur ces 12 personnes, 5 étaient présentes au 31 décembre 2010.

Au total, les 12 salariés en contrat d'insertion qui ont travaillé au sein de l'équipe « aide alimentaire » ont réalisé 7585 heures de travail.

Typologie Personnes embauchées au cours de l'année 2010	Nombre	% par rapport au total
Nb total	5	
Sexe :		
Hommes	1	20%
Femmes	4	80%
Tranche d'âge :		
Moins de 26 ans	1	20%
Entre 26 et 45 ans	3	60%
Plus de 45 ans	1	20%
Niveau de formation :		
Niveau I à III		0%
Niveau IV	1	20%
Niveau V		0%
Niveau V bis	2	40%
Niveau VI	2	40%
Durée d'ancienneté dans le chômage :		
Demandeurs d'emploi de moins d'un an	2	40%
Demandeurs d'emploi entre un et deux ans	1	20%
Demandeurs d'emploi de plus de deux ans	2	40%
Publics prioritaires :		
Bénéficiaires du RSA	2	40%
Bénéficiaires de l'ASS	1	20%
Travailleurs handicapés		0%
Habitants de ZUS	4	80%

Situation des salariés à la sortie du contrat	Prévisionnel		Réalisation	
	Nb de sorties	%	Nb de sorties	%
Total des sorties	7		7	
CDI dans une autre entreprise	1	14%	1	14%
CDD dans une autre entreprise		0%		0%
Création ou reprise d'entreprise		0%		0%
Embauche en CDI dans la SIAE ou filiale		0%		0%
Embauche dans une autre SIAE		0%		0%
Contrat aidé marchand	0	0%	1	14%
Contrat aidés non marchand		0%		0%
Entrée en formation	1	14%		0%
Inactivité		0%		0%
Chômage		0%	3	43%
Autres situations connues		0%	1	14%
Sans nouvelles		0%	1	14%

III. LE CHANTIER D'INSERTION «MARAICHAGE» :

Le maraîchage est le travail du sol pour produire des légumes et/ou petits fruits à usage commercial ou non. Un maraîcher doit travailler avec la **biodiversité** et les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il doit préparer les sols, semer les graines, arroser ou irriguer, fertiliser, protéger les plantes contre les parasites, observer la croissance des plantes et veiller sur leur bon état. La gestion appropriée du terrain, ainsi qu'une bonne connaissance de la biodiversité sont parmi les clés de la réussite pour des légumes de qualités, tout en respectant l'**environnement**.

1. Profil de l'équipe :

- 6 personnes au maximum en contrat aidé contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Le temps de travail est limité à 23heures par semaine. Les salariés en insertion peuvent avoir des profils très différents : il n'y a pas de profil type.
- 1 encadrante technique titulaire d'un BTS Productions Horticoles, Anne-Sophie Roux, embauchée en mars 2010

2. Les moyens de production :

- Les salariés en insertion présents au sein de l'atelier chantier d'insertion « maraichage » en 2010 ont totalisé 5637 heures de travail avec une durée moyenne des contrats de travail de 12 mois.
- Une camionnette double cabine de 7 places avec un plateau bâché ;
- Une parcelle de 30 ares (dont 15 en culture) mise à disposition par l'association des Jardins Familiaux du Rudenwadel sur le terrain de la Thur, route de Bâle à Colmar ;
- Outillages manuels indispensables (bêches, râtaux...) et outils motorisés (tondeuse, débroussailleuse, motobineuse, taille haie...)
- Matériel d'irrigation : pompe hydraulique, goutte à goutte, tuyaux...

3. Objectifs pour la culture de légumes:

- Produire la plus grande diversité de légumes pour offrir un étalage le plus complet aux personnes de la distribution.
- Produire en essayant d'optimiser au mieux la surface mis à notre disposition (concombre en palissage, courges sur le compost...)
- Produire des légumes de qualité en respectant l'environnement avec les êtres vivants (abeilles, coccinelles, verre de terre, lombric...) indispensables au bon fonctionnement d'un potager.
- Transmettre mon savoir de maraîchère aux salariés en insertion.

4. Les récoltes de mai à octobre :

Légumes	Quantités en kg ou pièces
Ail	36 kg
Aubergine	31kg
Batavia	326 pièces
Betterave rouge	45 kg
Butternut	23 kg
Carotte	93 kg
Céleri branche	5 kg
Céleri rave	20 kg
Choux rave	30 kg
Choux divers	176 kg
Ciboulette	185 bottes
Concombre	233 kg
Courgette	479 kg
Echalote	51 kg
Feuille de chêne	181 pièces
Haricot	215 kg
Laitue	442 pièces
Oignon violet	88 kg
Oignon jaune	184 kg
Pâtisson	30 kg
Poivron	59 kg
Pomme de terre	838 kg
Potimarron	110 kg
Radis rose	16 bottes
Tomate	124 kg

La récolte 2010 a été de 2 879 kg de légumes auxquels s'ajoutent 949 salades. La récolte de poireaux d'hiver ne figure pas dans ce tableau car elle ne commence qu'en mars de l'année suivante, donc ici mars 2011. Nous avons planté plus de 1500 poireaux sur butes.

Nous avons trouvé rapidement, dès le mois de mars 2010, un partenariat avec l'entreprise « Les Fleurs Lisch » qui n'a pas hésité à nous offrir de nombreux jeunes plants de légumes (tomates, choux, salades, céleris...) et fleurs. Je remercie chaleureusement Mme Lisch pour ce partenariat qui nous a permis une réelle économie de temps et d'argent.

Nous avons voulu, pour des raisons économiques, plutôt semer des graines que d'acheter des plants de légumes. Le temps et la pénibilité du travail furent ainsi augmentés, mais ceci nous a permis de diversifier les légumes pour la distribution des colis alimentaires.

Nous avons préféré arrêter la culture de fraise. Les plants avaient déjà 4 ans et n'atteignaient plus un rendement suffisant. Ceci nous a permis de favoriser d'autres cultures plus indispensables à l'alimentation comme les choux et les courges.

La culture de pomme de terre s'est avérée exigeante à cause de la forte présence de doryphores. Nous avons dû effectuer la cueillette à la main de ces parasites, une à deux heures 2 fois par semaine. C'est une tâche difficile car il faut observer toute la plante pour les éliminer à leurs diverses phases de développement: les œufs sont sous les feuilles, les larves sur toute la plante et les adultes peuvent être aussi sur le sol. La récolte des pommes de terre a dû se faire plus tôt que prévu car l'humidité a favorisé le développement du mildiou. Ces pommes de terre ont été distribuées rapidement car elles ne pouvaient se conserver longtemps et présentaient un fort risque de pourrissement rapide.

Les plants de tomate ont rapidement été attaqués par ce même mildiou qui a détruit nos 300 pieds de tomate couverts de jolis fruits en moins d'une semaine. Pour essayer de remédier à ce problème pour la prochaine saison, nous avons prévu d'utiliser de la chaux vive à l'automne et un produit phytosanitaire préventif et/ou curatif.

Nous avons pu remarquer que la culture de salade n'était pas indispensable. En effet, le service de collecte reçoit de grandes quantités de salades des supermarchés. De plus, ce produit fragile a un temps de conservation très court, incompatible avec des quantités stockées. Nous avons donc décidé pour la prochaine saison de ne cultiver des salades qu'en début et fin de saison, périodes pendant lesquelles les dons des magasins partenaires de salades sont réduits.

5. Autres travaux :

- Entretien des espaces verts communs des jardins familiaux, en respect de la convention que nous avons : tonte, débroussaillage, taille. Comme nous ne ramassons pas l'herbe coupée, nous devons tondre plus souvent et cela nous prend donc beaucoup de temps.
- Entretien des espaces verts chez des particuliers : taille, tonte, désherbage, débroussaillage... nous avons gagné 1338€.
- Embellissement extérieur des locaux de La Manne : plantation de géraniums, pensées, chrysanthèmes et impatiences d'ombre.
- Transports pour l'approvisionnement de la distribution alimentaire ;
- Aide occasionnelle pour le tri des denrées alimentaires ;
- Nettoyage et entretien des véhicules de l'association.

6. Suivi professionnel de l'équipe :

Au cours de l'année 2010, 15 personnes ont été salariées de l'atelier chantier d'insertion « jardin ». Parmi elles, 4 personnes avaient d'ores et déjà terminé leur contrat lorsqu'Anne-Sophie a été embauchée et 11 ont travaillé dans son équipe. Sur les 11 qu'elle a accompagné 4 étaient toujours présentes au 31 décembre.

Il est difficile sur une durée courte et avec des temps de travail réduits d'envoyer en formation les salariés en insertion tout en assurant dans le même temps la production des légumes pour la distribution, particulièrement en période estivale. Nous essayons d'être au plus proche des attentes des salariés en insertion. Cependant il faut qu'eux-mêmes soient partis prenantes de leurs parcours d'insertion, en fournissant des efforts, en s'impliquant dans leur formation et leur travail quotidien, ... , ce qui n'est pas toujours facile.

Parmi les formations mises en place en partenariat avec d'autres associations ou organismes de formation, il y a eu :

- 4 formations cariste « CACES 3 et 5 » ;
- 3 formations « techniques de base en viticulture » ;
- 1 formation pour l'apprentissage du français à laquelle le salarié ne s'est jamais présenté...

sexe	Age	contrat	Statut entrée	ANPE	Durée d'embauche	Niveau d'instruction	Objectif de départ	Formation	Principales difficultés	Situation de sortie
M	27	CUI-CAE	RS A	>24 mois	6 mois	VI	Apprendre le français CACES	CACES 1 3 5 échec	Pb de motivation, de santé (pb de dos) et de langue. Nombreux arrêts maladies	Sans emploi
M	33	CUI-CAE	RS A	>24 mois	6 mois	V	Formation en espaces verts	Interne, pb de temps	Pb de confiance en lui et de compréhension	Sans nouvelle
M	28	CUI-CAE	RS A	<24 mois	6 mois	VI	Chauffeur livreur	interne	Absences injustifiées > jours travaillés	Sans nouvelle
M	21	CUI-CAE	<26 ans	<6 mois	6 mois	IV	BTS en immobilier	CACES 1 3 5 réussi	aucunes	Intégré le BTS
M	39	CUI-CAE	RS A	<12 mois	Période d'essai	V			Pb de motivation à s'engager dans un parcours d'insertion, difficultés à le gérer	Sans nouvelle
M	19	CUI-CAE	<26 ans	<6 mois	6 mois	IV	BAC PRO en espaces verts avec une remise à niveau	CACES échec	Pb de ponctualité, de motivation, influences extérieurs, pb de maturité, Absences injustifiées > jours travaillés	Sans nouvelles
M	22	CUI-CAE	<26 ans	<24 mois		V	Formation dans le nettoyage	Techniques de base en viticulture	Pas de permis donc pb pour recherche d'un emploi dans son diplôme	
M	19	CUI-CAE	<26 ans	<6 mois		IV	Formation ébénisterie ou menuiserie	CACES échec, Techniques de base en viticulture	Pb pour savoir ce qu'il veut faire, pb de maturité.	
M	24	CUI-CAE	<26 ans	<6 mois		IV	Obtenir un BAC		Pb de santé, nombreux arrêt	

									maladie, pb de motivation	
M	21	CUI-CAE	<26 ans	>24 mois		IV	Formation diplômante en maraîchage bio, passage du permis	interne	Pb familiale, pas de permis	

7. Objectifs pour l'année 2011 :

A compter de 2011, nous allons vendre nos récoltes de légumes sur des marchés plutôt que de les distribuer gratuitement par le biais des colis alimentaires gratuits. En effet, comme nous l'avons signalé plus haut, nos récoltes correspondent aux périodes de dons importants de légumes (produits de saison) ce qui provoque souvent des dégradations des produits engendrés par le stockage. Ces ventes nous permettront ainsi de créer une nouvelle source de revenus pour l'association.

Nous avons prévu d'augmenter la diversité des légumes en utilisant des cultures plus délicates pour la structure de notre jardin (radis, petit pois, navet) mais néanmoins intéressantes du point de vue pédagogique.

Etant donné notre objectif de vendre notre production de légumes sur les marchés, nous avons décidé d'innover dans les couleurs des légumes avec par exemple des choux fleurs violets, des betteraves oranges ou blanches ...

En 2011, notre équipe « maraîchage » souhaite pouvoir utiliser un micro tracteur pour améliorer ses conditions de travail et élargir son apprentissage par l'utilisation d'un matériel professionnel (ou semi professionnel). Il nous reste maintenant à trouver les financements nécessaires à cet achat d'un coût élevé...

POINT INFO SANTE

L'action Point Info Santé a été initiée par la Manne en 1997 dans la mesure où les personnes qui venaient retirer leurs colis alimentaires semblaient présenter des problèmes de santé. Les permanences avaient tout d'abord lieu uniquement dans les locaux de La Manne et ont ensuite été délocalisées dans les locaux de l'association Contact Plus, au sein des quartiers du contrat urbain de cohésion social, c'est-à-dire au plus près de nos bénéficiaires.

L'objectif est d'aller à la rencontre des personnes en précarité sur les lieux où elles se rendent pour leurs besoins prioritaires : se nourrir (avec l'aide de La Manne) et rechercher un emploi (avec l'aide de Contact Plus).

Il est important de sensibiliser les personnes à la prise en compte et en charge de leur santé. Il convient ensuite de repérer les personnes à risques et de faciliter leur accès aux soins en les orientant vers les structures sanitaires adaptées.

I. ACTION MENEES DANS LES LOCAUX DE LA MANNE

Le but de l'action est l'aide à la prévention et à l'accès aux soins des personnes en difficultés bénéficiant de l'aide alimentaire de l'association LA MANNE. Elles sont rencontrées sur les lieux de la distribution des colis alimentaires.

Des thèmes divers de santé sont évoqués par le médecin dans la salle d'attente où les personnes se trouvent, amenant à des échanges avec les personnes et entre elles. Certains bénéficiaires, connaissant l'action ou la découvrant, demandent un entretien individuel qui aura lieu dans un local à côté de la salle d'attente, en général de suite, rarement sur rendez-vous : les questions particulières seront prises en compte et des réponses adaptées seront données en matière de prévention et d'aide à l'accès aux droits et aux soins.

La durée et le contenu de l'entretien sont très variables : celui-ci est court lorsqu'une information simple est donnée (ex : barèmes des revenus pour l'attribution de la CMU ou de l'ACS, adresse d'un professionnel de la santé, d'une association, etc...). L'entretien peut être beaucoup plus long (de 1h à 1h30) lorsque la problématique de santé, complexe, nécessite des rendez-vous, des courriers destinés aux partenaires du champ médical surtout, mais quelquefois social : en effet, le lieu même de LA MANNE, centre d'aide alimentaire où se situe l'action, nécessite une considération de la personne dans sa globalité, la santé évidemment mais aussi les problématiques familiale, financière, de l'insertion sociale et professionnelle. Egalement, étant donné la souffrance psychique, l'isolement, l'exclusion des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, un temps d'écoute est demandé quelquefois dans une relative urgence, nécessitant une disponibilité.

Par rapport aux données quantitatives qui suivent, il convient de noter que « l'interrogatoire médical » n'étant pas fait de façon systématique et détaillé, les données médicales ne peuvent être recueillies dans leur totalité pour chaque personne. Le chiffrage ci-après ne peut donc représenter de façon exhaustive les pathologies ou problèmes des personnes rencontrées et seuls ceux qui ont fait l'objet de la demande d'entretien seront retenus.

1. Les interventions en faveur des bénéficiaires des colis alimentaires gratuits :

a. Le public :

Nombre de personnes rencontrées : 128 dont 14 à plusieurs reprises soit 150 entretiens

Typologie :

Sexe	Hommes	52	Age	de 18 à 25 ans	14
	Femmes	76		de 26 à 49 ans	78
	Enfants	3		de 50 à 59 ans	29
				+ de 60 ans	7

Même si le nom d'un médecin généraliste est mentionné en général, on constate que 50 personnes (soit environ 30%) n'ont aucun suivi ou un suivi insuffisant.

b. Les pathologies :

Il s'agit ici des pathologies repérées et évoquées dans la demande d'entretien (une ou plusieurs par personne).

- Problèmes rachidiens, ostéoarticulaires et musculotendineux (lombalgies, cervicobrachialgies, hernies discales, scoliose, tendinites, suite de fractures ou entorses, arthrose, etc...)	18
- Facteurs de risque cardiovasculaire :	
Hypertension	10
Diabète	8
Cholestérol	7
- Problèmes de poids :	
Surpoids important	14
Maigreur importante	4
- Conduites addictives :	
Dépendance alcoolique	18
Toxicomanie	9
- Souffrance psychique :	
Troubles psychiques graves traités ou non	13
Troubles anxieux, dépressifs traités ou non	21
Stress, insomnie	8
Isolement	7
Grande exclusion	2
- Diverses pathologies :	
(problèmes cardiovasculaires 10 dont artérite 3, suite d'infarctus 3, suite d'AVC 2, divers 2 – problèmes infectieux aigus (gastroentérite, otite, rhinopharyngite, blessure du pied chez un diabétique) 7 – problèmes de l'appareil digestif (suspicion d'ulcère, pancréatite, colopathie, etc...) 7 – douleurs dentaires 4 – migraines 4 – problèmes dermatologiques (furoncle, allergie de contact, etc...) 4 – problèmes traumatologiques (après chute, coups, blessures) 4 - suite de maladie cancéreuse 4 – problèmes ophtalmologiques 3 – malaises 3 – suite de traumatisme crânien avec syndrome subjectif posttraumatique 3 – vertiges 3 – épilepsie 2 – tumeur cérébrale 2 – problème de douleur chronique 2 – problèmes pneumologiques 2 – polyarthrite rhumatoïde 1 – acouphènes 1 - problème ORL 1 – problème thyroïdien 1 – problème d'électrosensibilité 1 – troubles de l'élocution 1 – pieds bots congénital 1 – syndrome de Raynaud 1 – mucoviscidose 1 – myopathie 1 – agression sexuelle 1 – problèmes sexuels 1 – suite de grossesse extrautérine 1 – suite d'accouchement prématuré 1)	

a. Actions d'aide à l'accès aux soins (pour initier ou reprendre un suivi) :

- Orientation vers un médecin généraliste	29
- Orientation vers l'hôpital (urgences)	3
- Orientation vers un médecin spécialiste (avec, si besoin, entente avec le médecin traitant)	26
(Ophtalmologue 4 – gastroentérologue 3 – gynécologue 3 – cardiologue 2 -	

radiologue 2 – centre nutritionnel 2 – alcoologue 2 – neurologue 1 – tabacologue 1 – toxicologue 1 – chirurgien 1 – Centre de la Douleur 1 – ORL 1 – angiologue 1 – centre de dépistage VIH (CDAG) 1)

- Orientation vers un masseur kinésithérapeute-ostéopathe 2
- Orientation vers un dentiste 4

- Orientation vers un psychiatre 9
- vers un psychologue 18
- (psychologue du planning familial 3, pédopsychiatre 1)
- Orientation vers un le Centre d'Examens de la Santé auprès de la CPAM de Colmar 7
- Orientation vers la PASS de l'Hôpital Pasteur de COLMAR 5

b. Actions d'aide à l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle :

- Orientation vers le facilitateur administratif de la CPAM 40
- Orientation vers un travailleur social (de secteur, du CCAS de la CPAM 9
- Orientation vers une association 16
- (Familles Monoparentales, Ecole des Parents, Caritas, Espoir, Aide aux Victimes, ASECO, Prêt à 0% de LA MANNE)
- Orientation vers des structures ou associations d'insertion 11
- (MANNE Emploi – Permanence Emploi de CONTACT PLUS – Mission locale – ACCES)
- Intervention auprès d'un médecin du travail 0
- Intervention auprès d'un médecin conseil 2
- Aide à la constitution d'un dossier MDPH 0

2. Entretiens avec les salariés en insertion de La Manne :

Depuis 2009, tous les salariés de l'association bénéficiant d'un contrat d'insertion (Contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi) et travaillant pour l'un des deux ateliers chantiers d'insertion de La Manne sont rencontrés au moins une fois pendant la durée de leur contrat de travail.

Ont été concernées 13 personnes. Cette action vient compléter les actions d'accompagnement social et professionnel classiquement mis en œuvre dans le cadre des ateliers chantiers d'insertion. L'objectif est ici de rencontrer les personnes en insertion afin de leur donner un espace de paroles sur les sujets qui les préoccupent, en lien avec la santé et aussi avec le travail. L'évaluation de leurs problèmes de santé est faite, si nécessaire, en partenariat avec les médecins qui les connaissent ou vers qui il y a lieu de les orienter. Un travail d'éducation à la santé est également réalisé en abordant divers sujets de santé notamment les conduites addictives ou l'hygiène alimentaire.

a. Typologie du public :

Sexe	Hommes	8	Age	de 18 à 25 ans	7
	Femmes	5		de 26 à 39 ans	4
				de 40 à 49 ans	1
				de 50 à 60 ans	1

b. Situation à l'entrée dans la structure :

Jeunes de moins de 26 ans : 7

RSA	5	RTH	0
ASS	1	Pension	0

c. Suivi médical

Pas de médecin traitant	1
Pas ou mauvais suivi	1
Suivi moyen	7
Bon suivi	4
Suivi psychologique	2

d. Pathologies retrouvées (une à plusieurs par personne)

- Problèmes ostéoarticulaires et musculotendineux (lombalgies, curalgies, scoliose, problème genou)	9
- Problèmes de poids : Surpoids	5
Maigreur	1
- Conduites addictives : Tabac	5
Alcool	7
Toxicomanie	1
- Souffrance psychique : Anxiodépression	1
Stress, anxiété	4
- Pathologies diverses : Allergies 4 – problèmes dermatologiques 3 – problèmes digestifs 3 – problèmes gynécologiques 2 – asthme 1 – sinusite chronique 1 – hypertriglycéridémie familiale 1 – problème urologique 1	

e. Aide à l'accès aux soins

- Orientation vers un médecin généraliste	10
- Orientation vers un médecin spécialiste Radiologue 2 – cardiologue 2 – gynécologue 2 – dermatologue 1 - urologue 1	8
- Orientation vers le Centre d'Examens de Santé de la CPAM	2

f. Aide à l'accès aux droits et à l'insertion sociale

- Orientation vers un travailleur social de la CPAM	1
- Orientation vers une association (Centre Europe)	1

3. Actions collectives réalisées pour La Manne :

a. A l'épicerie sociale REBOND :

Animation de 4 actions collectives de 4 demi-journées concernant environ 20 personnes, sur le thème de la nutrition, destinée aux bénéficiaires de l'épicerie sociale REBOND.

b. Dans la salle d'attente de la distribution de colis alimentaires :

Il s'agit ici d'actions menées dans la salle d'attente de l'association La Manne pendant des après-midi de distribution de colis alimentaires gratuits avec distribution de plaquettes et préservatifs lors de 4 demi-journées sur le thème des infections sexuellement transmissibles principalement des hépatites et du VIH.

II. ACTIONS REALISEES DANS LES LOCAUX DE CONTACT PLUS :

L'objectif principal de l'action est de rencontrer des personnes en précarité, de les sensibiliser à la prise en compte de leur santé, de les orienter vers les soins et de donner des conseils de prévention.

L'association CONTACT PLUS étant une plateforme d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle, le but est spécifiquement ici d'évaluer les pathologies de la personne par rapport à un projet d'insertion. Les personnes semblant présenter un problème de santé sont adressées pour la plupart par les conseillers à l'emploi de CONTACT PLUS.

Une évaluation du profil médical est faite par le médecin grâce à un partenariat du champ médical et paramédical, libéral et hospitalier; un retour écrit est fait aux conseillers.

Cet avis constitue une aide à la décision quant à la définition du contrat d'engagement réciproque, quant à l'employabilité de la personne, quant à l'opportunité d'une demande de Reconnaissance ou d'Allocation auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou d'une demande d'Invalidité.

Les personnes sont reçues en entretien sur rendez-vous (durée d'1h à 1h30, la personne étant considérée dans sa globalité : profil médical, social, professionnel).

1. Le Public :

Nombre de personnes rencontrées : 82 dont 15 à plusieurs reprises ; soit un total de 101 entretiens.

Ces personnes ont été adressées à notre conseillère par :

adressées par les conseillers à l'emploi de CONTACT PLUS :	72
adressées par les travailleurs sociaux :	6
démarche personnelle :	3
adressée par un médecin généraliste :	1

11 personnes ne se sont jamais présentées (excusées ou non)

- i. personnes ont manqué un ou plusieurs rendez-vous avant de se présenter (excusées ou non)

a. Typologie :

Sexe	Hommes	50	Age	de 18 à 25 ans	5
	Femmes	32		de 26 à 39 ans	33
				de 40 à 49 ans	22
				de 50 à 60 ans	22

b. Situation

Ressources :	RSA	50	AAH	3
	ASS	10	Indemnités journalières	1
	ARE	6	Retraite militaire	1
	Travail Précaire	4	Pension d'invalidité 2è catég	1
	Sans ressources	6		

2. Profil médical évalué :

a. Suivi médical :

Médecin généraliste		
Absence de médecin traitant (PASS de l'hôpital)		1
Absence de médecin traitant		3
Médecin traitant mentionné		78
dont bon suivi	30	
suivi moyen	30	
mauvais ou pas de suivi	18	
Médecin spécialiste : suivi pour pathologie chronique :		26
(rhumatologue 5 – neurologue 3 – rééducateur fonctionnel 3 – pneumologue 2 – alcoologue 2 – chirurgien 2 – ORL 1 – gastroentérologue 1 – neurochirurgien 1 – ophtalmologue 1 – cancérologue 1 – cardiologue 1 – endocrinologue 1 – centre de la douleur 1 – ostéopathe 1)		
Suivi psychologique ou psychiatrique		8

b. Pathologies observées (une ou plusieurs par personne) :

- troubles musculosquelettiques		
* rachidiens (lombalgies communes, cervicobrachialgies, hernies discales, scoliozes graves, etc..)		35
*articulaires ou osseux des membres (congénital, postraumatiques, etc..)	18	
(épaule 2 – main 3 – genou 10 – jambe 1 – pied 2)		
*musculotendineux (épaule, coude, main)		7
- facteurs de risque cardiovasculaire		
Hypertension artérielle		12
Diabète		6
Cholestérol		8
- problèmes de poids :		
Surpoids important		21
Maigreur importante		5
- conduites addictives :		
Tabagisme : évocation de sevrage		16
Dépendance alcoolique		22
Toxicomanie dont substitution		10
- souffrance psychique :		
Troubles psychiques graves traités ou non		14
Troubles anxieux, dépressifs, traités ou non		19
Stress, insomnie		13
Isolement		7
- diverses pathologies:		
Appareil digestif 9 – allergie 7 - problèmes cardiovasculaires dont suite IDM et suite AVC 5 -		
– asthme 5 – migraines 5 – insuffisance veineuse 4 - problème thyroïdien 4 – ORL dont troubles de l'audition 4 – hépatite C 3 – problèmes ophtalmologiques dont glaucome et strabisme 3 – syndrome de douleurs chronique 3 -épilepsie 2– problème pneumologique 2 – trouble du bilan sanguin à explorer 2 – problème dermatologique dont naevus 2 – vertiges 2 – apnées du sommeil 1 -		

spondylarthrite 1 – syphilis 1 – tumeur cérébrale 1 – maladie cancéreuse 1- paralysie congénitale du plexus brachial 1– ralentissement et troubles de l’attention 1 – insuffisance pancréatique 1

3. Aide à l'accès aux soins (pour initier ou reprendre un suivi) :

- Orientation vers un médecin généraliste	44
- Orientation vers un médecin spécialiste (en accord avec le médecin traitant)	47
rééducation fonctionnelle 7 – alcoologue 5 - radiologue 4 – ophtalmologue 4	
pneumologue 3 – allergologue 3 – Centre Nutritionnel 2 - neurologue 2 –	
chirurgien 2 – angiologue 2 – neurochirurgien 2 – dermatologue 2 –	
Centre de la Douleur 2 – gynécologue 1 – cardiologue 1- ORL 1- tabacologue 4	
- Orientation vers un masseur-kinésithérapeute ou ostéopathe	16
- Orientation vers un dentiste	4
- Orientation vers un psychiatre	6
vers un psychologue :	20
(Permanence du psychologue vacataire à CONTACT PLUS, GAPE, Psychologue des secteurs 1,2,3 du CH de Rouffach)	
vers un neuropsychologue 3 – vers un psychologue du Centre de la Douleur 1)	
- Orientation vers le Centre d’Examens de Santé auprès de la Sécurité Sociale	4

4. Aide à l'accès aux droits et à l'insertion socio-professionnelle :

- Orientation vers le facilitateur administratif de la CPAM	8
- Orientation vers un travailleur social	6
- Orientation vers une association	14
(Familles Monoparentales 6 – ASTI 3 - Ecole des Parents 2 – Aseco 1 - Planning Familial 1 – Paroisse Saint Paul 1)	
- Orientation vers des structures d’insertion	6
(Permanence emploi de CONTACT PLUS 4 – Action et Compétence 2)	
- Intervention auprès d’un Médecin Conseil	1
- Intervention auprès d’un Médecin du Travail	3
- Aide à la constitution d’un dossier MDPH ou invalidité CPAM	
Reconnaissance Travailleur Handicapé	22
Orientation en ESAT	1
Allocation Adulte Handicapé	4
Pension d’Invalidité	4

5. Aide à la décision de réinsertion professionnelle :

Personnes aptes à travailler sans restrictions particulières	20
Employabilité différée	4
Employabilité réservée (par rapport à des contre-indications médicales, la reprise d’un suivi médical, l’indication d’un temps partiel)	46
Personnes éloignées de l’emploi	12

6. Actions collectives :

Intervention de 3 demi-journées dans 3 actions collectives organisées par CONTACT PLUS à destination de personnes en formation du GMHR (Groupement des Métiers de l'Hôtellerie-Restaurant) : concerne environ 30 personnes.

Thèmes développés : nutrition, facteurs de risque cardio-vasculaire, stress, mal de dos, troubles du sommeil

Intervention de 2 demi-journées dans 2 actions collectives organisées par CONTACT PLUS à destination de personnes accompagnées par CONTACT PLUS sélectionnées pour un CDD à l'usine Peugeot PSA de Mulhouse : concerne environ 20 personnes.

Thèmes développés : dos et travail, TMS et travail, alcool et travail, stress et travail.

III. ACTIONS REALISEES SUR LES LIEUX DU CENTRE MEDICO-SOCIAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES :

La rencontre de personnes accompagnées par la conseillère à l'emploi de CONTACT PLUS détachée à Sainte-Marie-aux-Mines et par les travailleurs sociaux du CMS de la ville, a eu lieu dans les locaux du CMS.

L'objectif était de permettre une action de prévention et d'aide à l'accès aux soins à des personnes en difficultés et d'évaluer les compatibilités entre les pathologies des personnes et leur insertion sociale et professionnelle.

1. Le Public :

En 3 demi-journées ont été rencontrées en entretien individuel : 7 personnes.

a. Typologie :

Sexe	Hommes	5	Age	de 18 à 25 ans	
	Femmes	2		de 26 à 39 ans	4
				de 40 à 49 ans	3
				de 50 à 60 ans	

b. Situation

Toutes les personnes sont dans le dispositif RSA et certaines bénéficient de la RTH (2)

2. Profil médical évalué :

a. Suivi médical :

Aucun suivi	1
Suivi insuffisant	1
Suivi moyen	2
Bon suivi	3
Suivi chez des médecins spécialistes (rhumatologue 2 – endocrinologue 1)	3
Suivi psychologique ou psychiatrique	0

b. Pathologies observées (une ou plusieurs par personne) :

- Troubles rachidiens

3

-Troubles des articulations des membres (genou 3 – épaule 1 – pied 1)		5
- Facteurs de risque cardiovasculaire :	hypertension artérielle	1
	diabète	1
	cholestérol	2
- Problèmes de poids :	Surpoids	2
	Maigreur	3
- Conduites addictives :	Tabac	6
Alcool		3
Toxicomanie		2
-Souffrance psychique :	Troubles important	1
	Anxiodépression	3
	Stress	1
-Diverses pathologies :		5
Appareil digestif 1 – ORL 1 – problème thyroïdien 1 – troubles cognitifs 1 – acouphènes 1		

3. Aide à l'accès aux soins (pour initier ou reprendre un suivi) :

- Orientation vers un médecin généraliste		4
- Orientation vers un médecin spécialiste		3
	Neurologue 1 – Alcoologue 1 – chirurgien 1	
- Orientation vers un dentiste		1
- Orientation vers un psychologue		4

4. Aide à l'accès aux droits et à l'insertion socio-professionnelle :

- Facilitateur administratif de la CPAM		1
- Aide à la constitution d'un dossier RTH		3

5. Aide à la décision de réinsertion professionnelle :

-Aptes à travailler sans restrictions		1
-Employabilité différée (par rapport à une intervention chirurgicale)		1
-Employabilité réservée (indication d'un temps partiel, contre-indications médicales)		2
-Indication d'un ESAT		2
-Eloigné de l'emploi		1

LE RESTAURANT SOCIAL

Le restaurant social a été ouvert sur deux périodes du 4 janvier au 1 avril et du 2 novembre au 31 décembre 2010. Il accueille et propose un repas chaud tous les midis du lundi au vendredi aux personnes en situation de grande précarité.

Le public qui fréquente cet établissement est en situation d'errance sur la ville de Colmar ou hébergé en foyer d'urgence. Il s'agit de personnes de 18 ans et plus, sans revenus ou presque (RSA) et principalement sans domicile fixe.

D'une manière générale, les personnes accueillies peuvent présenter des problèmes de santé physique ou psychologique, des problèmes liés à la consommation d'alcool ou de produits illicites. A cela s'ajoutent des pathologies liées au mode de vie à savoir : le manque d'hygiène, la promiscuité, les pratiques à risques,...

Le restaurant les reçoit et leur procure :

- un lieu d'accueil et d'écoute chauffé : les usagers peuvent se détendre, se reposer en toute convivialité en recevant un repas chaud.
- un lieu structurant : les usagers sont soumis à des règles de vie dans l'enceinte du restaurant.

Nous avons servi **1719** repas pour l'année 2010 soit une baisse de 29,32 % par rapport à 2009.

- Pour la première période du 4 janvier au 1 avril 2010, nous avons servi 999 repas, soit une baisse de 43% par rapport à la même période en 2009.

- Pour la seconde période, du 2 novembre au 31 décembre 2010, nous avons servi 720 repas, soit une augmentation de 7% par rapport à la même période en 2009.

Depuis fin avril 2010, le local du 2B rue des Moulins qui abritait le restaurant social a définitivement fermé ses portes. Malgré des travaux d'entretien régulier de notre local, cet ancien immeuble, totalement à l'abandon dans ses étages supérieurs depuis plusieurs années, se dégradait dangereusement. Avec le soutien de la Ville de Colmar, l'association La Manne s'est donc lancée à la recherche d'une nouvelle possibilité d'implantation. Ainsi, des travaux d'aménagement d'un local destiné à accueillir notre restaurant social pour sans abris ainsi que notre épicerie sociale Rebond ont démarré courant mai au 23 Rue du Galtz, à quelques mètres de notre siège social.

En novembre 2010, notre restaurant s'est installé provisoirement au sein même du siège social de l'association. La cuisine a été aménagée au sein même de notre salle de repos où tout le matériel a pu être installé dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité afin d'accueillir nos bénéficiaires dans les meilleures conditions possibles.

Quant à la salle de restauration, elle est démontable. En effet, nous nous sommes équipés de tables carrées pliables que nous installons chaque matin dans notre salle d'attente du service de distribution des colis alimentaires gratuits. Une fois le service des repas terminé, les tables sont nettoyées et rangées jusqu'au lendemain. Notre salle de restauration redevient alors une simple salle d'attente.

Les travaux d'aménagement du local destiné à accueillir le restaurant social devraient être achevés courant mai 2011. Nous devrions donc démarrer la saison 2011/2012 dans ces locaux mieux adaptés à cette activité.